



Service public à la radio et à la télévision

Selon la Constitution fédérale, la radio et la télévision doivent contribuer à la formation, au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement, et prendre en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. En Suisse, le service public dans les médias est un service à la société. Comme la publicité et le sponsoring ne suffisent pas à financer l'ensemble des programmes dans un petit pays comme la Suisse, avec ses quatre langues nationales, il existe une redevance de réception de radio-télévision. Ce modèle de financement garantit aussi l'indépendance de la radio et de la télévision face à des intérêts privés et politiques spécifiques.

Le produit de la redevance est destiné à la SSR et à des radios locales et télévisions régionales qui remplissent un mandat constitutionnel de service public. La SSR œuvre à l'échelle nationale et des régions linguistiques. Elle diffuse des informations sur la politique, l'économie, la culture, la société et le sport dans les quatre langues nationales. Au niveau régional et local, 21 stations de radio et 13 chaînes de télévision chargées d'un mandat de service public sont financées par la redevance. Toutes ces radios et télévisions ont reçu de la Confédération une concession qui précise leur mandat¹.

En 2016, le produit de la redevance de réception s'est élevé à 1.37 milliard de francs. La plus grande partie, soit 1.24 milliard de francs, est allée à la SSR. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les radios et les télévisions au bénéfice d'une concession se partagent 67.5 millions de francs par année (5% du produit de la redevance de réception). A partir de 2019, cette somme sera portée à 81 millions de francs (6%). En revanche, le montant alloué à la SSR diminuera de 1.24 à 1.2 milliard de francs. En contrepartie du financement par la redevance, les restrictions en matière de publicité sont plus strictes à l'égard de la SSR qu'à l'égard des autres stations de radio et de télévision.

1 Passage à la redevance générale

Actuellement, tout ménage et entreprise qui peut capter des programmes de radio ou de télévision doit payer la redevance de réception. Plus besoin aujourd'hui d'un appareil de radio ou de télévision classique: un téléphone portable ou une tablette suffisent. Par conséquent, la redevance de réception sera remplacée en 2019 par une redevance générale. Ce changement a été approuvé par le peuple suisse en 2015. La charge de chaque ménage sera ainsi allégée et passera de 451 francs, à 365 francs par année dès 2019. Les entreprises paieront une redevance échelonnée en fonction du chiffre d'affaires pour qu'il atteigne au moins 500'000 francs. Les entreprises avec un chiffre d'affaire plus bas sont exemptées; trois quarts d'entre elles sont concernées.

¹ La SSR a sa propre concession, de même que les différentes radios locales et télévisions régionales. Pour plus d'informations : www.ofcom.admin.ch > Médias électroniques > Infos concernant les diffuseurs de programmes > SSR SRG > Octroi de concession et technique SRG SSR.

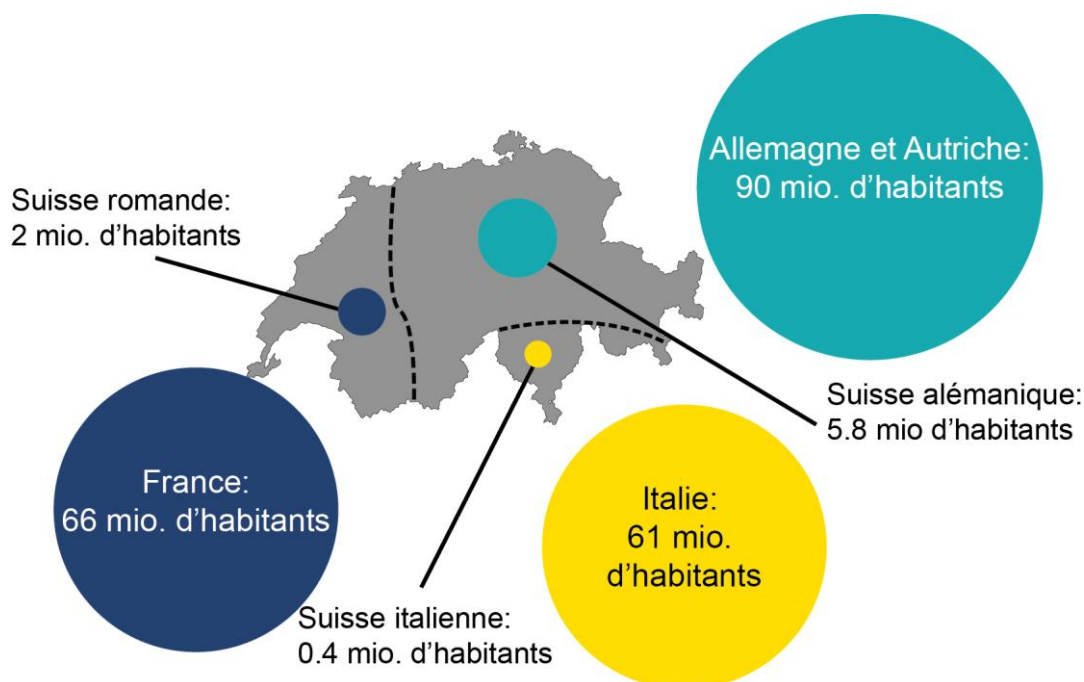
L'organe de perception change également: dès 2019, la redevance pour les entreprises sera perçue par l'Administration fédérale des contributions et la redevance pour les ménages par la société Serafe SA (en remplacement de Billag SA).

2 Le paysage audiovisuel suisse

Le marché audiovisuel suisse présente plusieurs spécificités:

- La Suisse alémanique, la Suisse romande et la Suisse italienne jouxtent des pays de même langue, avec de grands marchés audiovisuels.
- Dans le domaine de la télévision notamment, la Suisse est soumise à une forte concurrence des pays de même langue.
- Les programmes étrangers détiennent des parts de marché élevées, avant tout à la télévision.

Population dans les régions linguistiques de Suisse et dans les pays voisins de même langue²



Dans les trois plus grandes régions linguistiques de Suisse, il est possible de capter de nombreux programmes TV produits pour des marchés étrangers beaucoup plus vastes. La population suisse se tourne fortement vers ces offres, qui atteignent une part de marché de 65%. La situation est différente en ce qui concerne la radio: dans toutes les régions linguistiques, la part de marché des radios étrangères est très faible (Suisse alémanique: 4.8%; Suisse romande: 9.7%; Suisse italienne: 7.4%)³.

Pour financer le mandat de service public audiovisuel, la Suisse s'appuie à la fois sur la redevance et sur la publicité et le sponsoring, comme la plupart des pays européens⁴. Ce modèle de financement mixte est également en vigueur en Australie et au Canada.

² Sources: www.europa.eu, Office fédéral de la statistique OFS (état 2015, arrondi)

³ Mediapulse 2017 (moyenne 1^{er} semestre 2017, évaluation sur mandat de l'OFCOM)

⁴ La publicité est interdite sur les chaînes de radios de la SSR, qui sont financées par la redevance et le sponsoring.

3 Mandat de service public

La SSR diffuse une offre de radio et de télévision diversifiée et de même qualité dans toutes les langues officielles. Pour la Suisse romanche, elle produit un programme de radio ainsi que diverses émissions de télévision. En outre, elle propose une offre en ligne dans chaque région linguistique. La SSR remplit aussi une fonction d'intégration et de renforcement de l'identité. Elle doit promouvoir la compréhension, la cohésion ainsi que l'échange entre les différentes parties du pays, les communautés linguistiques, les cultures, les religions et les groupes sociaux, mais aussi prendre en considération les particularités du pays et les besoins des cantons.

Aux niveaux local et régional, 21 radios locales et 13 télévisions régionales sont financées par la redevance et remplissent un mandat de service public (voir carte). Ce mandat est plus restreint que celui de la SSR. Il se limite à l'information sur des événements locaux et régionaux touchant à la politique, à l'économie, à la culture, à la société et au sport aux heures de forte audience. Ancrées dans de grandes agglomérations, les neuf radios complémentaires titulaires d'une concession se distinguent des stations commerciales par leur contenu et leur profil musical. L'intégration du public représente un élément central de leur programme. Elles doivent de plus s'adresser à des minorités sociales et culturelles tout en les impliquant dans la réalisation des programmes.

En cas de catastrophe, la SSR et les autres diffuseurs titulaires d'une concession sont tenus légalement de diffuser les communiqués urgents de la police ainsi que les alertes et les instructions émanant des autorités.

Radios locales et TV régionales avec quote-part de la redevance



4 "No Billag": buts et conséquences de l'initiative

L'initiative veut supprimer la redevance de réception de radio-télévision. Elle exige que la Confédération ne subventionne en aucune manière des stations de radio ou de télévision, qu'elle n'exploite pas de chaînes propres en temps de paix et qu'elle mette régulièrement aux enchères des concessions. Le comité d'initiative estime que la SSR est privilégiée par la redevance et qu'elle entrave les diffuseurs privés. La suppression de la redevance de réception favoriserait une concurrence plus loyale.

Disposition constitutionnelle en cas d'acceptation de l'initiative

Art. 93

¹ La législation sur la radio et la télévision ainsi que sur les autres formes de diffusion de productions et d'informations ressortissant aux télécommunications publiques relève de la compétence de la Confédération. (*inchangé*)

² L'indépendance de la radio et de la télévision ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties. (*inchangé, ancien al. 3*)

³ La Confédération met régulièrement aux enchères des concessions de radio et de télévision. (*nouveau*)

⁴ Elle ne subventionne aucune chaîne de radio ou de télévision. Elle peut payer la diffusion de communiqués officiels urgents. (*nouveau*)

⁵ Aucune redevance de réception ne peut être prélevée par la Confédération ou par un tiers mandaté par elle. (*nouveau*)

⁶ En temps de paix, la Confédération n'exploite pas ses propres chaînes de radio ou de télévision. (*nouveau*)

Art. 197, ch. 12⁵

12. Disposition transitoire ad art. 93, al. 3 à 6

¹ Le Conseil fédéral édicte le 1^{er} janvier 2018 au plus tard les dispositions d'exécution nécessaires si les dispositions légales ne sont pas entrées en vigueur à cette date.

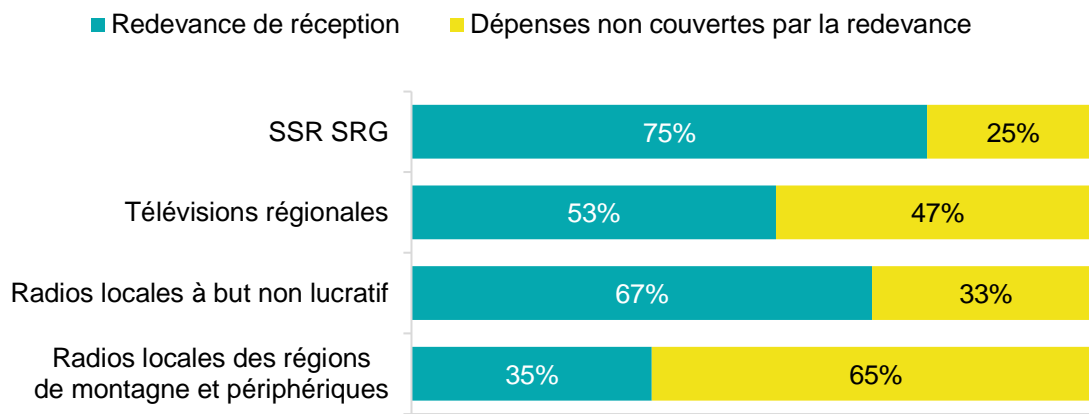
² Si le peuple et les cantons acceptent l'art. 93, al. 3 à 6, après le 1^{er} janvier 2018, les dispositions d'exécution nécessaires entrent en vigueur le 1^{er} janvier de l'année qui suit celle de la votation.

³ Les concessions donnant droit à une quote-part de la redevance sont abrogées sans dédommagement le jour de l'entrée en vigueur des dispositions légales. Sont réservés les dédommagements dus pour les droits acquis couverts par la garantie de la propriété.

La SSR et les radios et télévisions chargées d'un mandat de service public se financent aujourd'hui par le biais de la redevance de réception, de la publicité et du sponsoring. Les radios de la SSR ne diffusent pas de publicité. La SSR reçoit en outre des subventions de la Confédération pour des offres destinées à l'étranger, comme Swissinfo. Un soutien financier est aussi alloué aux radios privées pour la diffusion de programmes dans les régions de montagne et pour le passage à la diffusion numérique (DAB+). Une acceptation de l'initiative réduirait considérablement le budget de la SSR et des autres stations concernées et pourrait menacer leur existence. En effet, la redevance représente 75% du budget de la SSR ainsi qu'une part importante de celui des radios locales et des télévisions régionales.

⁵ La numérotation définitive de la présente disposition transitoire sera fixée par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Part de la redevance de réception dans le financement total des radios et TV titulaires d'une concession en 2016



Source: comptes annuels des diffuseurs / calculs OFCOM

La SSR ainsi que les radios locales et les télévisions régionales financées par la redevance proposent aujourd'hui une large palette d'émissions dans toutes les régions linguistiques. Supprimer la redevance réduirait fortement cette offre. Tous les domaines seraient touchés, notamment l'information proposée par la SSR dont les coûts de production ne sont couverts qu'à hauteur de 22% par des recettes commerciales⁶.

Pour la population, la liberté de choix parmi les offres suisses serait plus restreinte puisque sans soutien de la redevance, de nombreuses émissions ne pourraient plus être produites. Pour les ménages, regarder la télévision pourrait en outre s'avérer plus cher: là où la télévision payante domine, les prix ont tendance à monter.

Les développements suivants s'observent d'ores et déjà sur le marché de la télévision payante:

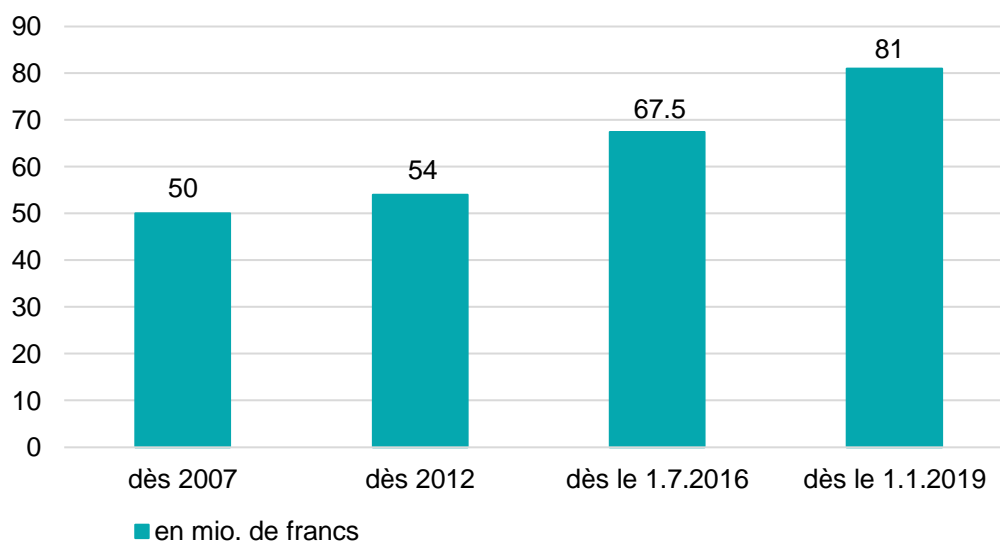
- La télévision payante ne propose que des contenus rentables. Il s'agit principalement de séries et de films étrangers ainsi que de grands événements sportifs.
- Au plan international aussi, la tendance est de diffuser les grands événements sportifs sous forme d'offres de télévision payante chères.
- Les offres de télévision payante ne peuvent pas être captées partout en Suisse. Les régions de montagne et les régions périphériques sont laissées pour compte.
- Les offres de télévision payante sont souvent liées à la conclusion d'abonnements à un raccordement internet déterminé.

⁶ Rapport sur le service public : www.ofcom.admin.ch > L'OFCOM > Organisation > Bases légales > Dossiers du Conseil fédéral > Service public, p. 31

5 Les radios locales et les télévisions régionales financées par la redevance

La dernière révision de la LRTV a permis d'améliorer les conditions générales applicables aux stations locales de radio et de télévision. Depuis le 1^{er} juillet 2016, celles-ci reçoivent 67.5 millions de francs; dès 2019, ce montant passera à 81 millions de francs par année. Jusqu'à fin 2019, elles disposent en outre de 40 millions de francs supplémentaires pour la promotion des nouvelles technologies de diffusion (radios) et des processus numériques de production (télévisions) ainsi que pour la formation et la formation continue.

Evolution de la part annuelle du produit de la redevance allouée aux radios et télévisions locales et régionales, en millions de francs



Source: OFCOM

Les 13 télévisions régionales

Ces chaînes offrent:

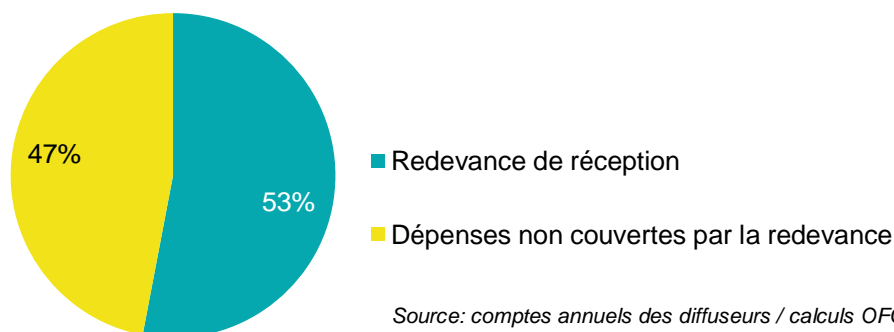
- de la TV régionale dans toute la Suisse,
- une information régionale sur la politique, l'économie, la culture, la société et le sport,
- à chaque région "sa" télévision régionale,
- un enrichissement de la diversité des opinions,
- des programmes bilingues dans la région de Bienne et en Valais,
- 453 places de travail.



Elles reçoivent aujourd'hui les quotes-parts de la redevance suivantes:

Nom de la TV régionale	Région	Quote-part en 2017, arrondie, en millions de francs
Léman bleu	Genève	2.72
La télé	Vaud-Fribourg	4.16
Canal 9	Valais	4.10
Canal Alpha	Arc jurassien	3.35
Tele Bärn	Berne	2.87
Tele Bielingue	Biel/Bienne	2.68
Tele Basel	Bâle	3.16
Tele M1	Argovie, Soleure	2.94
Tele 1	Suisse centrale	2.97
Tele Top	Zurich et Suisse nord-orientale	2.47
Tele Ostschweiz	Suisse orientale	2.89
Tele Südostschweiz	Suisse du sud-est	4.08
Tele Ticino	Tessin	3.53

Part de la redevance de réception dans le financement total des stations de télévision régionale en 2016



Source: comptes annuels des diffuseurs / calculs OFCOM

Les 12 radios locales dans les régions de montagne et périphériques

Ces stations offrent:

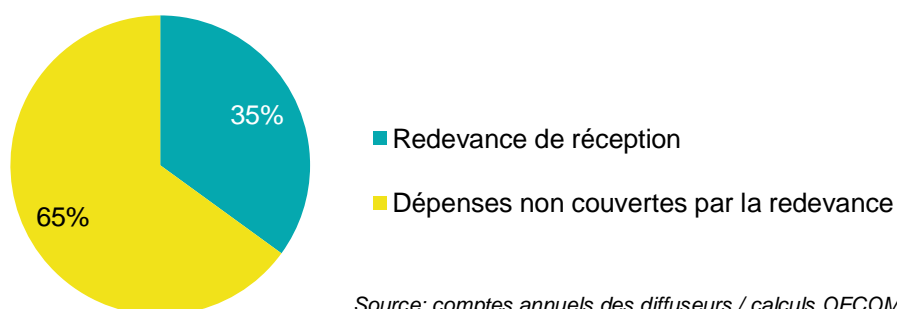
- des informations quotidiennes sur la politique, l'économie, la culture, la société et le sport,
- des contributions à la vie culturelle dans la zone de desserte,
- un enrichissement de la diversité des opinions dans les régions de montagne et les régions périphériques,
- des programmes bilingues dans les régions de Bienne et de Fribourg,
- 345 places de travail.



Elles reçoivent aujourd'hui les quotes-parts de la redevance suivantes:

Nom de la radio locale	Région	Quote-part en 2017, arrondie, en millions de francs
Radio Chablais	Chablais	1.52
Radio Rhône FM	Bas-Valais	1.44
Radio Rottu	Haut-Valais	1.95
Radio BNL	Arc jurassien	2.83
Radio Freiburg/Fribourg	Freiburg/Fribourg	2.43
Radio Canal 3	Biel/Bienne	1.66
Radio BeO	Oberland bernois	1.73
Radio Neo1	Emmental	1.24
Radio Munot	Schaffhouse	1.18
Radio Südostschweiz	Suisse du sud-est	2.61
Radio Fiume Ticino	Sopraceneri	1.15
Radio 3i	Sottoceneri	1.01

Part de la redevance de réception dans le financement total des radios locales de montagne et périphériques en 2016



Source: comptes annuels des diffuseurs / calculs OFCOM

Les 9 radios locales complémentaires sans but lucratif

Ces stations offrent:

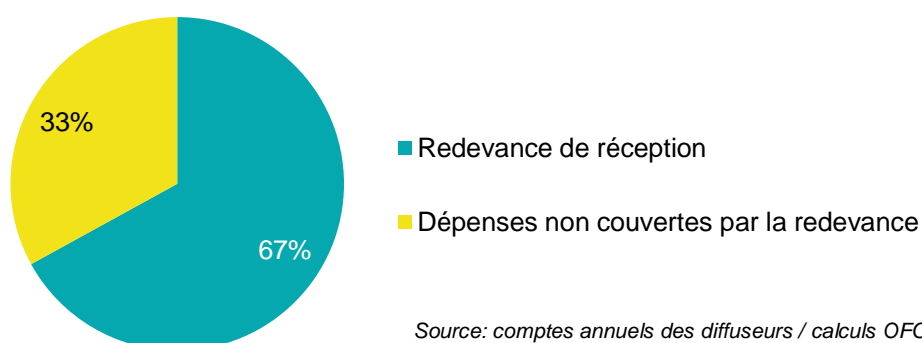
- des programmes qui se distinguent des diffuseurs commerciaux du point de vue thématique, culturel et musical,
- des émissions dans plusieurs langues,
- une contribution à l'intégration des personnes issues de la migration,
- des offres destinées aux minorités sociales et culturelles,
- 69 places de travail.



Elles reçoivent aujourd'hui les quotes-parts de la redevance suivantes:

Nom de la radio locale	Région	Quote-part en 2017, arrondie, en francs
Radio Cité	Genève	650'000
Radio RaBe	Ville de Berne	519'000
Radio Kanal K	Argovie centrale	561'000
Radio X	Bâle-Ville	617'000
Radio 3fach	Lucerne	482'000
Radio LoRa	Zurich	554'000
Radio Stadfilter	Winterthur	544'000
Radio RaSa	Ville de Schaffhouse	308'000
Radio Toxic	Ville de Saint-Gallen	603'000

Part de la redevance de réception dans le financement total des radios complémentaires sans but lucratif en 2016



Source: comptes annuels des diffuseurs / calculs OFCOM

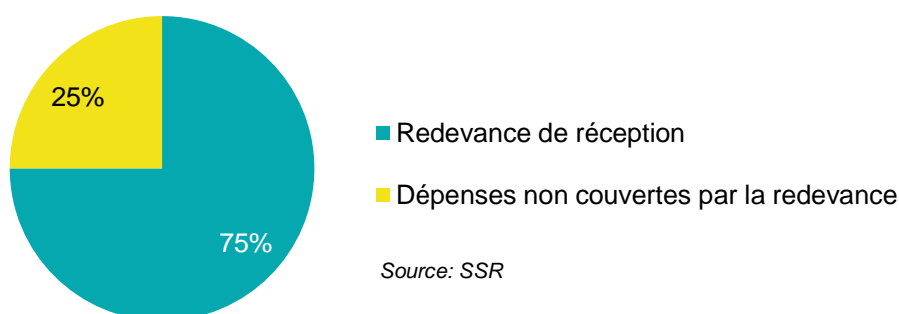
6 La SSR

La SSR offre:

- 17 programmes de radio,
- 7 programmes de télévision,
- 1 offre en ligne par région linguistique,
- des contributions destinées à l'étranger.



Part de la redevance de réception dans le financement total de la SSR en 2016



La SSR remplit un vaste mandat de service public. Elle offre:

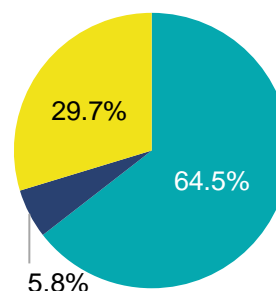
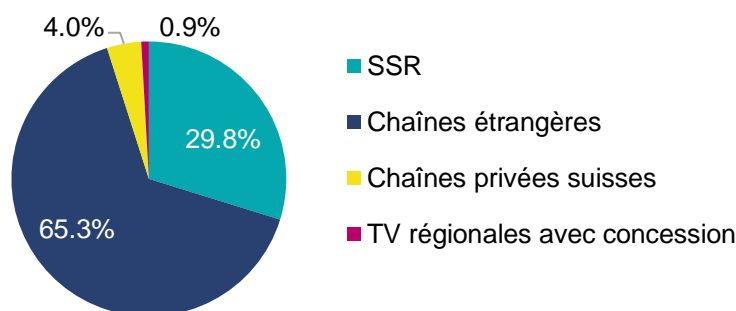
- une information diversifiée et fiable,
- des offres éducatives,
- des prestations culturelles, par exemple la promotion de la musique et du cinéma suisses,
- du divertissement
- des comptes rendus sportifs et des retransmissions d'événements sportifs,
- une offre de programmes de même valeur dans toutes les régions linguistiques,
- une passerelle entre les régions linguistiques et les cultures,
- une contribution à la cohésion d'une Suisse quadrilingue,
- un contact avec les Suisses de l'étranger,
- des prestations en faveur des personnes atteintes de déficiences sensorielles, par exemple le sous-titrage et l'audiodescription,
- des informations en cas de crise, de danger naturel ou dans d'autres situations extraordinaires.

Part de marché de la SSR

En termes d'audience, la part de marché de la SSR dans toute la Suisse s'élève à 64.5% pour la radio et à 29.8% pour la télévision.

Part de marché pour la TV, 1^{er} semestre 2017

Part de marché pour la radio, 1^{er} semestre 2017



Source: Mediapulse, évaluation sur mandat de l'OFCOM

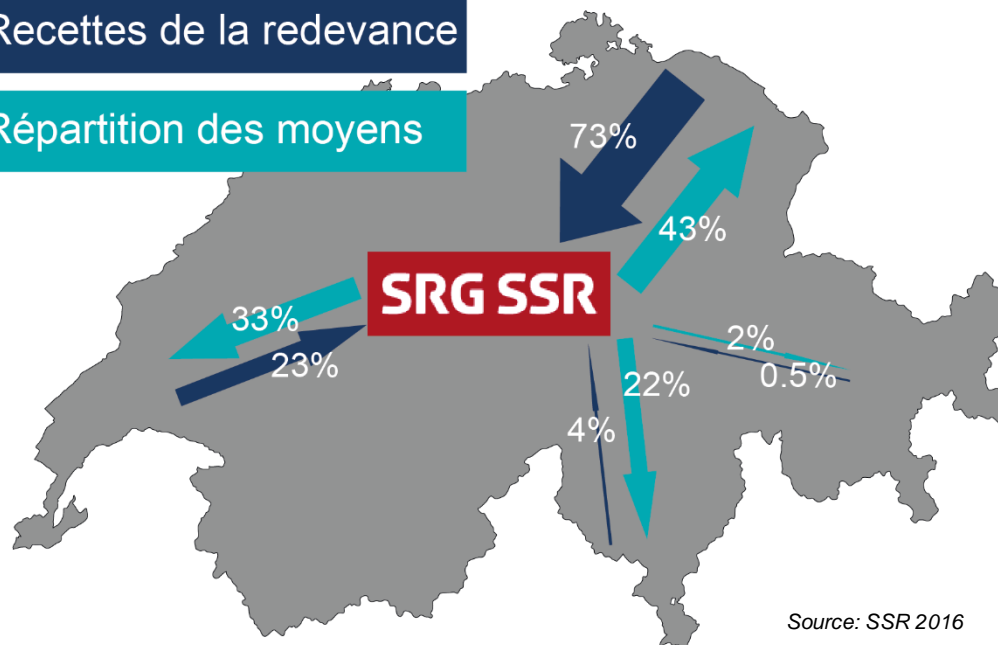
Solidarité entre les régions linguistiques

La SSR fournit des programmes équivalents dans toutes les régions linguistiques. Pour couvrir les coûts, proportionnellement plus élevés par rapport au nombre d'habitants en Suisse romande, italo-phonie et romanche qu'en Suisse alémanique, la SSR a mis en place une péréquation financière interne.

Péréquation financière interne de la SSR en 2016

Recettes de la redevance

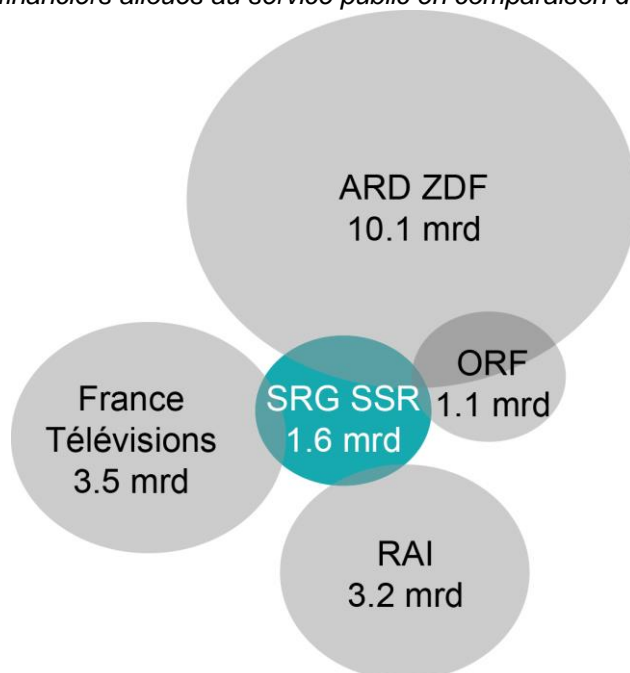
Répartition des moyens



Moyens financiers alloués au service public: comparaison avec les pays voisins

Les charges totales de la SSR s'élèvent à 1.6 milliard de francs; elles sont couvertes pour les trois quarts par la redevance de réception et pour un quart par la publicité, le sponsoring et d'autres revenus. Dans les pays voisins, les chaînes du service public disposent de moyens bien plus élevés que la SSR. En outre, à la différence de la SSR, elles ne doivent pas fournir des offres en quatre langues, mais dans une seule langue.

Moyens financiers alloués au service public en comparaison des pays voisins, en francs, en 2016



Source: Calculs OFCOM 2016

7 Le service public profite à ...

... la population grâce à

- des programmes de bonne qualité et aux contenus diversifiés,
- une contribution à la formation indépendante de l'opinion, sous forme de comptes rendus journalistiques professionnels sur la politique et l'économie, qui offrent aux citoyens un service et leur permettent de s'informer et de s'orienter,
- une information de même qualité dans toutes les régions du pays,
- une contribution à la compréhension entre les régions linguistiques,
- un renforcement de la cohésion de la Suisse,
- des services d'information à la radio et à la télévision dans des situations de crise.

... l'économie grâce à

- des plateformes publicitaires nationales et régionales attractives,
- une information sur des thèmes actuels et les nouvelles offres et tendances ainsi qu'une analyse de sujets économiques spécifiques⁷,
- la possibilité pour certaines entreprises (p. ex. hôtels ou restaurants) de mettre à disposition de leur clientèle des programmes de radio et de télévision dans un but d'information ou de divertissement.

8 Questions en suspens sur la mise en œuvre de l'initiative

Le texte de l'initiative laisse un certain nombre de questions en suspens:

- Les modalités et le contenu des concessions de radio et de télévision que la Confédération devrait mettre aux enchères après l'adoption de l'initiative ne sont pas clairs. Aujourd'hui, les concessions sont attractives car elles donnent droit à une quote-part de la redevance et/ou à l'utilisation de fréquences (OUC ou DAB). En cas d'acceptation de l'initiative, le soutien financier est supprimé. L'octroi de concessions pour une diffusion technique privilégiée du programme serait certes envisageable, mais à l'ère de la numérisation, l'accès garanti aux fréquences n'est plus si important. Dès lors, on peut se demander si de telles concessions susciteraient de l'intérêt sur le marché et si la disposition constitutionnelle concernant la mise aux enchères proposée dans le texte d'initiative aurait une quelconque importance pratique.
- Les raisons motivant la suppression de l'actuelle disposition sur l'autorité indépendante d'examen des plaintes (AIEP) ne sont pas claires non plus. Aujourd'hui, le public peut s'adresser à cet organe pour se plaindre du contenu d'une émission (art. 93, al. 5, Cst.). Il n'existe pas d'autre instance. Le lien entre le financement de la radio et de la télévision par le biais de la redevance et la suppression de l'alinéa sur l'AIEP dans la constitution est difficile à établir.

Par ailleurs, la nouvelle disposition selon laquelle l'Etat n'exploite pas de programmes de radio et de télévision en temps de paix est superflue. La Constitution fédérale exige en effet déjà que la radio et la télévision soient indépendantes de l'Etat⁸.

⁷ Par exemple, les émissions de consommateurs, des magazines boursiers et économiques, etc.

⁸ Voir l'art. 93, al. 3, de la Constitution fédérale. En cas d'acceptation de l'initiative, l'al. 3 deviendrait l'al. 2: "L'indépendance de la radio et de la télévision ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties."

Annexe: Exemples de TV payante⁹:

Offre	Contenu	Coûts
My Sports (upc) <i>Disponible qu'avec un abonnement au réseau câblé</i>	Football: ligues internationales (p. ex. Bundesliga); tous les matchs de hockey de National League A, divers matchs des équipes nationales, NHL, KHL, etc. Sports motorisés, etc.	300.-/année + <i>coûts de raccordement de 828.-/année au moins (raccordement upc avec Digicard: 69.-/mois)</i>
Teleclub Sport	Football: Super League et Challenge League & diverses ligues étrangères; Hockey sur glace: Coupe suisse et NHL, CHL, etc.	358.80/année (bouquet de base), pour les clients de Swisscom-TV: bouquet sports gratuit; + <i>coûts de raccordement de 780.-/année au moins (65.- par mois)</i>

⇒ Un fan de sports qui s'intéresse au football et au hockey sur glace doit conclure deux abonnements (upc):

Coûts pour le raccordement upc plus My Sports: 1'128 francs/année (828.- + 300.-). Coûts de l'offre de Teleclub, plus chère pour les clients du réseau câblé: 478.80 francs pour le bouquet de base plus 118.80 francs pour le bouquet sports (597.60). Le total atteint 1'725.60 francs (897.60 francs pour les contenus et 828.- francs pour le raccordement).

⁹ Etat au 1er décembre 2017: les actions limitées dans le temps n'ont pas été prises en compte. Offre la meilleure marché à chaque fois (SD).